



Solaire en Nord

Association pour la promotion de l'énergie solaire - Hauts-de-France

Rapport d'Orientation - Exercice 2022

Avec les AG de Solis Association et Solaire en Nord, nous concrétisons la fusion de Solis Association et de Solaire en Nord.

C'est l'aboutissement d'un processus commencé en mars 2020, avec la modification des statuts de Solaire en Nord. Libérés des tâches liées au pilotage de 2 structures et à leur fusion nous pouvons nous consacrer pleinement au développement de l'activité de Solaire en Nord.

Trois événements marquent profondément les orientations de l'association :

- 1- L'élargissement de notre panel d'adhérents par la modification de nos statuts.
- 2- Le travail accompli avec l'APES, dans le cadre du parcours de l'EFC.
- 3- la parution du nouvel arrêté tarifaire S21 sur l'énergie solaire photovoltaïque, qui remet en cause le modèle économique sur lequel nous nous sommes fondés pour construire la coopérative Solis Métropole.

Le premier exige que nous proposons à chaque collège d'adhérents des perspectives propres à ses intérêts :

- pour les adhérents, individuels ou collectifs, un lieu de partage afin d'enrichir notre expérience et notre expertise collective.
- pour les particuliers producteurs, des pistes en vue de la fin des contrats d'obligation d'achat.
- pour l'autoconsommation, une veille technologique pour optimiser les installations.

Le second a mis en évidence le besoin suivant :

- renforcer l'information, le conseil, l'orientation et la sécurisation dans le passage à l'acte à destination des citoyens souhaitant développer l'énergie solaire à l'échelle individuelle.
- développer la coopération d'acteurs au sein de la filière solaire photovoltaïque dans une approche globale en faveur de la transition énergétique et du développement local.
- élargir notre offre de services en conseillant par exemple les collectivités ou autres acteurs privés ou associatifs sur des stratégies de solarisation de leur patrimoine.

Le troisième nous oblige :

- à faire évoluer le modèle économique



Solaire en Nord

Association pour la promotion de l'énergie solaire - Hauts-de-France

- à étudier d'autres modèles de portage afin de poursuivre les partenariats en cours et de répondre aux futurs porteurs de projets.

- à faire évoluer nos missions en se consacrant moins à l'émergence de projets au bénéfice de l'accompagnement dans la phase de développement des projets citoyens.

L'association Solaire en Nord va donc poursuivre et développer son activité 2022 autour des 4 axes suivants:

AXE 1 : Promotion de l'énergie solaire, de l'investissement citoyen et de la transition énergétique : pédagogie, sensibilisation, plaidoyer, veille réglementaire et animation, y compris sur les questions de sobriété et d'efficacité.

AXE 2 : Mise en réseau des acteurs régionaux de la filière solaire avec la multitude des acteurs que nous côtoyons : collectivités, communes, PNR, associations, citoyens, gestionnaires de patrimoine, syndicats de l'énergie.
L'évolution statutaire de l'association peut jouer un rôle dans ce sens et créer des liens de coopération.

AXE 3 : Accompagnement de projets à l'échelle individuelle : information, conseils désintéressés et indépendants, sécurisation et aide à la décision et au passage à l'acte, ce qui était le champ d'intervention originel de l'association
Nous pensons aussi renouveler des offres d'achats groupés.

AXE 4 : Accompagnement de dynamique territoriale et de projets collectifs, en vue de la solarisation de patrimoines, à travers des projets citoyens, ce qui fut à l'origine de la création de Solis association.

A travers cet axe, l'association conseille et aide à la décision les collectivités, associations, collectifs d'habitants, bailleurs et porteurs de projets privés dans la définition de leur stratégie.

Cependant pour y parvenir il faut d'abord élaborer un ou plusieurs modèles économiques nouveaux, puisque l'existant est remis en cause par l'arrêté S21.

Une ligne budgétaire de la subvention Région est spécifiquement prévue pour cela.

Dans ce 4^{ème} Axe est inclus l'aide à la création de sociétés locales de production de type coopérative ou SAS pour outiller les territoires dans leur développement.
